

Les bons  
gestes pour  
nos enfants



LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE À L'ÉC  LE

ÇA S'APPREND !

# Donnons l'exemple à nos enfants

Tour à tour automobiliste, cycliste, piéton, etc., chacun d'entre nous doit s'adapter aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres. La sécurité des déplacements en ville nécessite que chacun se conforme au Code de la route, mais aussi que les usagers se respectent mutuellement.

Parmi les piétons, les enfants sont les plus vulnérables. Parce qu'ils apprennent petit à petit les règles de sécurité et la manière de circuler en ville, nous devons être d'autant plus vigilants en tant qu'adultes.

Cette vigilance elle doit être redoublée aux abords des écoles, particulièrement au moment des sorties de classe.

Nous sommes tous concernés et tous responsables quand il s'agit des écoliers.

Ce guide a été rédigé pour sensibiliser les adultes au partage de la rue. Circuler en ville c'est évoluer dans un lieu de vie où différents usagers se côtoient quotidiennement. Faire preuve de civisme, c'est aussi donner le bon exemple à nos enfants et contribuer à faire de nos rues des lieux plus sûrs et de Givors une ville où il fait bon vivre.



**Christiane Charnay,**  
Maire de Givors



**Nacer Khouatra,**  
Premier adjoint  
chargé de l'éducation,  
l'enseignement, du Conseil municipal  
des enfants et modernisation  
numérique communale

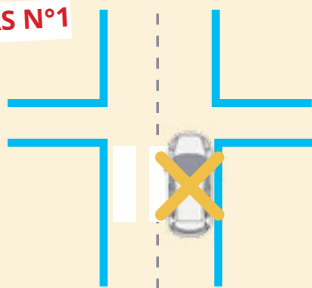


**Louis Soulier,**  
Conseiller municipal en charge de  
la prévention et de la sécurité

# COMPOURTEMENTS DANGEREUX

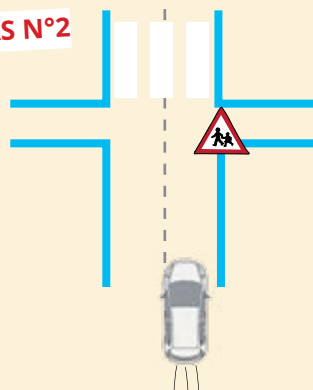


CAS N°1



Respect des accotements réservés aux piétons

CAS N°2



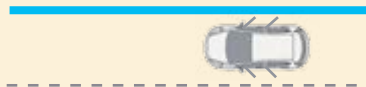
Vitesse aux abords des écoles

CAS N°3



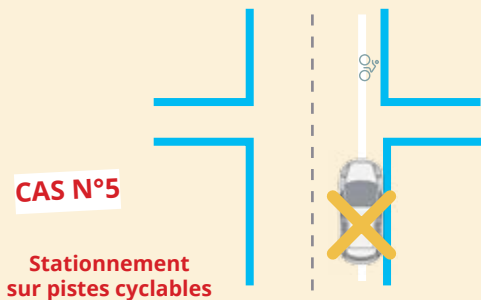
Stationnement sur les trottoirs

CAS N°4



Ouverture brutale des portières

CAS N°5



Stationnement sur pistes cyclables

# RAPPELS DES INFRACTIONS

**90 EUROS**

**Transport interdit d'enfant de moins de 10 ans à la place avant d'un véhicule à moteur**

**135 EUROS**

**Stationnement très gênant** d'un véhicule motorisé sur un trottoir

**135 EUROS**

**Stationnement très gênant** d'un véhicule sur un passage réservé à la circulation des piétons en traversée de chaussée

**135 EUROS**

**Stationnement très gênant** d'un véhicule motorisé sur une bande ou piste cyclable

**90 EUROS  
(-3 POINTS)**

**Conduite, sans port de la ceinture** de sécurité, d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement

**90 EUROS**

**Non port de la ceinture de sécurité par passager** d'un véhicule à moteur réceptionné avec cet équipement

**90 EUROS  
(-3 POINTS)**

**Usage d'un téléphone** tenu en main par le conducteur d'un véhicule en circulation

**90 EUROS  
(-3 POINTS)**

Conduite d'un véhicule avec **port à l'oreille d'un dispositif susceptible d'émettre du son**

**90 EUROS**

Conduite d'un véhicule à une **vitesse excessive** eu égard aux circonstances

## Pour alerter ou vous informer

**CONTACT SERVICE ÉDUCATION :**  
Christelle Laurent  
christelle.laurent@ville-givors.fr

**CONTACT POLICE MUNICIPALE :**  
Suzy Lolot  
suzy.lolot@ville-givors.fr

## MAIRIE DE GIVORS

place Camille Vallin  
69700 Givors  
Tél : 04 72 49 18 18



GIVORS.FR



VILLEDEGIVORS